

Droit à l'image pour l'Accueil de Loisirs ANDA - Année 2022 - 2023

- **Nom et prénom de l'enfant :**

- **Nom et prénom du père :**

Domicilié à :

- **Nom et prénom de la mère :**

Domiciliée à :

Ou

- **Nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale :**

Domicilié(e) à :

Autorisons : L'Accueil de Loisirs Notre Dame des Anges, organisé par ANDA, dont le siège est à TOULOUSE – 6 chemin d'auzeville – 31400 Toulouse, toute personne morale ou physique que l'association se réserve de substituer totalement ou partiellement :

1. A photographier et à filmer le jeune mentionné.

- **Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris à l'Accueil de Loisirs.**
Et au cours des activités intérieures ou extérieures organisées par celui-ci.

2. A reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, la voix, de l'enfant susmentionné sur tous les supports et tous formats actuels et à venir notamment papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux :

- Dans les publications de toute nature que de l'association ANDA ou la Fondation d'Auteuil destinés à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux (*et notamment dans le magazine A l'Ecoute, le Journal interne de la Fondation d'Auteuil, Partenaires, Fond'Action, le calendrier édité par la Fondation, etc.*).
- Dans le cadre de la présentation et la promotion de l'association ANDA ou de la Fondation d'Auteuil auprès de tout public et notamment : le Rapport annuel de la Fondation et de l'association, Le Projet de la Fondation d'Auteuil et de ANDA, les plaquettes de présentations, les invitations, les tracts, les affiches, les cartes de vœux, ainsi que les dossiers de communiqués de presse, les reportages pour la télévision, les dossiers thématiques, les insertions publicitaires (annuaires et revues spécialisées), les signalétiques (trippyques, panneaux), les ouvrages de l'association ANDA et de la Fondation d'Auteuil, etc.

3. Durée des autorisations

L'autorisation de photographier et de filmer l'enfant susmentionné est valable pour l'année scolaire 2022 - 2023 et pour l'été 2023.

- L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image de l'enfant susmentionné est valable pour une durée de trois années à compter de l'inscription de mon enfant à l'Accueil de Loisirs.
- Cependant, si la durée de vie du support utilisé est supérieur à ces trois années (exemple : plaquettes, signalétiques, affiches, livres,...), nous autorisons expressément l'association ANDA et la Fondation à continuer à faire usage de ce support, sous réserve que la première reproduction et diffusion soit intervenue dans le délai des trois années précitées.

4. Gratuité des autorisations

- L'autorisation de photographier et de filmer l'enfant susmentionné est consenti à titre gratuit.
- L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image de l'enfant susmentionné est également consentie à titre gratuit, quel que soit le type d'exploitation, en nombre illimité, dans le monde entier.

(Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».)

Fait à , le

ANDA - Association Loi de 1901

Les Amis de Notre Dame des Anges – Accueil de Loisirs

Siège social : 6 chemin d'Auzeville – 31400 TOULOUSE - N° SIREN : 802 965 368

Tél. : 05 61 25 37 41 – Port : 06 99 60 08 31

Email : asso.anda@gmail.com

Organisateur ALSH: 031 ORG 0695